Image not found or type unknown

# Travaux sans permis apparant

Par **vachette**, le **22/11/2011** à **10:53**

Bonjour,

J'habite dans une maison de village; donc, mon habitation est "collée" aux maisons qui se trouvent à droite et à gauche de la mienne.
Mon voisin est en train de transformer une grange en habitation mais il n'y a aucun permis d'afficher en façade. Il a déjà refait le toit, modifié une façade non visible de la rue et continue petit à petit les transformations. Il y a de forts bruits de marteau et perceuse le matin à compté de 8H-8H30. J'ai un enfant en bas âge qui est réveillé alors qu'il supporterait de dormir et moi aussi d'ailleurs. Comme ce monsieur a de la famille a la mairie, peut être qu'il bénéficie de dérogations particulières... Il me semblait que dès l'instant qu'on modifiait une façade il fallait une autorisation qu'il fallait obligatoirement affiché à la vue des voisins (est ce que je me trompe?).
Y-a-t-il quelque chose à faire à son encontre ou bien doit on subir sans rien dire.
Merci de votre réponse
Une villageoise qui est fatiguée

Je suis allée à la mairie mais il n'y a rien d'afficher concernant ces travaux. Je ne veux pas m engager à porter plainte si je n'ai pas le droit. Merci de me dire quoi faire...

Par **youris**, le **22/11/2011** à **11:11**

bjr,
allez exposer votre problème à la mairie en particulier s'il existe une autorisation de travaux ou un permis de construire.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés